



LES GARANTIES

10 indemnisations au choix à partir de 6,95 € par mois.

20 €/jour	30 €/jour	40 €/jour	50 €/jour	60 €/jour
70 €/jour	80 €/jour	90 €/jour	100 €/jour	150 €/jour

En complément :

Soyez prévoyant avec la garantie décès accidentel incluse (exclue pour les enfants). En cas de décès causé par un accident vos proches désignés percevront un capital de 4000€ qui leur permettra de faire face aux frais financiers engendrés par cette épreuve difficile.

PRESTATIONS D'ASSISTANCE INCLUSES

- ✓ Informations juridiques
- ✓ Aide ménagère
- ✓ Transfert ou garde des enfants
- ✓ Rapatriement médical en cas d'hospitalisation à l'étranger
- ✓ Prise en charge en cas de décès

